

<http://clg-joachim-du-bellay-authon-du-perche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article230>



Horaires et fonctionnement du CDI 2020-2021

- 3 - La vie au collège - Le CDI -

Date de mise en ligne : jeudi 10 décembre 2020

Copyright © Collège Joachim du Bellay - Authon du Perche - Tous droits

réservés

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) est ouvert de 9h25 à 17h le lundi, de 8h25 à 17h le mardi et le jeudi et de 8h25 à 16h le vendredi. Tous les jours, il est fermé pendant les récréations du matin et de l'après midi et le midi de 12h30 à 13h10.

Le CDI est un lieu de travail et de lecture : on peut venir y lire, faire ses devoirs, effectuer une recherche personnelle ou pour un travail scolaire (exposé, etc.). Chacun venant pour des activités différentes, le respect du calme est indispensable pour que tout le monde puisse travailler ou lire dans de bonnes conditions.

Deux emprunts sont possibles pour une durée de deux semaines, et un cahier de suggestions est à la disposition des élèves pour proposer des idées d'achats de livres.

La rentrée 2020 est particulière en raison des contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de covid 19. L'accueil par niveau de classes est privilégié et les élèves doivent adopter de « bons gestes » comme il est indiqué sur une affiche à l'entrée du CDI (voir en pièce jointe). Les élèves peuvent toujours emprunter des documents qui seront, à leur retour, placés en quarantaine pendant une semaine.

Post-scriptum

Vous trouverez en pièces jointes l'affiche "Les bons gestes au CDI" et le règlement du CDI pour l'année scolaire 2020-2021.

